Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 035-213501661-20260706-2026_46-DE

Mairie de MARPIRE
Ille-et-Vilaine
3522

N° 2026/46

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 29.06.2026
Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 12 votants : 13

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX
Le 06 JUILLET, à 20H00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Mme HALLET Christelle, Maire,
Etaient présents : LEJAS Frédéric - BEAUDUCEL Cécile – HALLET Christelle – DUBOIS Gildas – TROPEE Rémi - FAUCHEUX Ludivine - BENARD Charline –DAVENEL Guilmette – GOUGEON Richard – MANCEL Charlène – NEVEU Margaux – QUEMENER Emilie formant la majorité des membres en exercice.
Absents excusés : DAGUISE Laurent – CAMEREL Franck – PAIN Thomas
Pouvoir : CAMEREL Franck a donné pouvoir à M. LEJAS Frédéric

Mme QUEMENER Emilie a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Avenant n°2 à la convention avec la commune de Taillis pour le fonctionnement de la cantine scolaire

Par délibération en date du 21/06/2024, le conseil Municipal décidait de retenir la commune de Taillis pour la fourniture des repas de la cantine et de signer une convention avec la mairie de Taillis.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'avenant n°2 à la convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter la proposition des tarifs au 1er septembre 2026 de la commune de TAILLIS, soit 5.05€ pour les enfants et 8€ pour les adultes.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention.

Pour extrait conforme au registre

Le Maire
Christelle HALLET

MAIRIE DE MARPIRE (Ille-et-Vilaine)